

Enquête Novancia – ANRT

Les doctorants et la création d'entreprises

51,5% des doctorants déclarent avoir un projet entrepreneurial Les chercheurs en sciences humaines particulièrement tentés par l'aventure

Les chercheurs constituent un vivier de créateurs d'entreprises innovantes à fort potentiel de développement. Malgré les mesures mises en place par le gouvernement depuis une dizaine d'années pour faciliter les passerelles entre la recherche et la création d'entreprises, ils sont pourtant peu nombreux à tenter l'aventure entrepreneuriale. La sensibilisation et la formation ont un rôle important à jouer pour les amener à considérer cette possibilité de carrière.

Pour cerner leurs besoins et les freins en matière de création d'entreprises, Novancia Business School Paris, avec le concours de l'ANRT (Association Nationale de la Recherche et de la Technologie), a mené l'**enquête auprès de 1 618 doctorants Cifre***.

Un gisement de créateurs important

L'enquête, réalisée par Erwan Lamy, enseignant-chercheur de Novancia, révèle que 51,5% des doctorants Cifre indiquent avoir un projet de création d'entreprise dont 31,3% ont l'intention ferme de créer.

Les résultats montrent toutefois des disparités d'intention entrepreneuriale selon les disciplines : les doctorants en sciences humaines et humanités sont ainsi les plus tentés par l'aventure, à 44,3%, suivis des doctorants en science de la société (40,7%), en information/communication (40,6%) puis les doctorants en sciences de l'ingénieur (40,3%). Les chimistes et physiciens, quant à eux, optent majoritairement pour une carrière de chercheurs en grande entreprise (respectivement 51,6% et 44%) et se montrent peu enclins à travailler dans des PME, que ce soit pour encadrer la R&D ou y être chercheurs.

Une intention entrepreneuriale contrainte par le contexte économique ?

Cet engouement des doctorants Cifre pour la création s'explique-t-il par les tensions sur le marché de l'emploi, qui les conduiraient à envisager cette alternative faute d'autres débouchés ?

Pour Erwan Lamy "*la création d'entreprise n'est pas envisagée comme un palliatif puisque les doctorants ayant l'intention de créer se montrent plus confiants dans leurs perspectives d'emploi à l'issue du doctorat, à 86,3%, que leurs condisciples n'ayant pas l'intention de créer (confiants à 81,6%).*" A noter : ce sont les doctorants en biologie, médecine et santé qui sont le plus sceptiques sur leurs perspectives d'emploi (70,6% de confiants).

Les motivations à la création font relativement consensus, quelle que soit la discipline suivie. Les doctorants ayant l'intention ferme de créer mettent d'abord en avant le plaisir de créer (90,3%), le désir d'autonomie (87,5%) et la possibilité d'appliquer leurs travaux de recherche (85,9%).

L'aspect financier est important mais n'est pas prioritaire, cité par 72% d'entre eux.

Les freins à la création

Concernant les freins à la création, les doctorants tentés par l'aventure entrepreneuriale soulignent d'abord la difficulté de mobiliser des ressources financières suffisantes pour 79%, la complexité (55,4%) et le facteur risque trop important (52%).

Le tiercé est identique pour les doctorants qui ne sont pas tentés par l'entrepreneuriat. Ils ont en revanche une sensibilité forte à un autre frein qui semble plus décisif dans leur intention de ne pas se lancer : la crainte de ne plus avoir assez de temps pour leur recherche, citée par 59,3% d'entre eux (contre 39.6% des doctorants ayant l'intention ferme de créer qui y voient un frein).

Pour Erwan Lamy, *"il est frappant de noter que le risque financier est considéré avec la même acuité par les entrepreneurs que par les non-entrepreneurs. Cela suggère que les considérations financières n'affectent pas l'intention entrepreneuriale puisque les non-entrepreneurs ne les perçoivent pas de manière plus prégnante."* Et de conclure *"il s'agit donc davantage d'une inquiétude générale sans rapport direct avec la décision de passer à l'acte."*

Lever les barrières grâce à la sensibilisation

Lorsqu'on les interroge sur les difficultés pressenties et liées à la création, les doctorants ayant l'intention ferme de créer citent d'abord :

- L'obtention des ressources financières : 82,8%
- La constitution d'une clientèle : 78,8%
- Les formalités administratives : 66,9%
- L'acquisition des compétences commerciales : 61,4%
- L'acquisition des compétences gestionnaires : 54,1%

C'est donc dans ces domaines que l'accompagnement des doctorants futurs entrepreneurs peut permettre de lever des barrières.

L'ANRT s'est associée à Novancia pour initier les doctorants Cifre à la création d'entreprise.

En septembre dernier, dans le cadre des **24h chrono de l'entrepreneuriat, édition spéciale Doctorants Cifre**, une cinquantaine de doctorants de profils variés ont ainsi planché sur des projets de création d'entreprise. Accompagnés par des coaches, ils avaient une journée et une nuit non-stop pour ficeler tous les aspects de leur projet : business plan, stratégie commerciale, prévisions financières, dépôt de brevets ...

Moins de 6 mois après l'opération, 3 participants se sont effectivement lancés dans la création.

Les 24h chrono de l'entrepreneuriat édition spéciale Doctorants étaient organisées avec le soutien des organismes suivants : Caisse des Dépôts, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Ministère de l'Economie et des Finances, Fonds Social Européen, Thalès, Total, APCE, ALTRAN, ArcelorMittal, Banque de France, DIAC, EADS, INPI, Orange, Renault, ST, Safran.

La prochaine édition des 24h chrono de l'entrepreneuriat, édition spéciale Doctorants Cifre aura lieu les 21 et 22 septembre prochains.

METHODOLOGIE DE L'ENQUETE:

Enquête nationale réalisée en ligne de juillet à septembre 2011 auprès de doctorants Cifre en activité. 1618 doctorants y ont répondu.

*** Le dispositif Cifre : Conventions industrielles de Formation par la Recherche**

Depuis 1981, le dispositif Cifre permet au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de financer 1300 nouvelles formations doctorales par an réalisées dans le cadre d'un partenariat de trois ans ainsi constitué : une entreprise recrute le doctorant et un laboratoire académique encadre les travaux de recherche sur le plan scientifique. Cette modalité d'organisation de la thèse permet au doctorant d'acquérir une "biculturalité" extrêmement intéressante. Depuis l'origine l'ANRT gère ce dispositif pour le compte du MESR.

Contacts presse :

Novancia : Valérie Bauer-Eubriet - Tél. : +33(0)1 55 65 56 10 - vbauer@novancia.fr

ANRT : Clarisse Angelier – Tél. : +33(0)1 55 35 25 61 - angelier@anrt.asso.fr